

## COMPTE-RENDU DE REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2010

LE VINGT SEPT SEPTEMBRE DEUX MIL DIX à 20h30 minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur FORGEARD Robert, Maire.

Etaient présents : CRUCHET Jacky, BREBION Patrick, BOURNEUF Georges, COEURET Laurent, DEROUIN Joël, DROUET Dominique, LEBARBIER Christelle, RAGOT Christelle.  
LEBARBIER Christelle a été élue Secrétaire.

### APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AOUT 2010

#### LE CONSEIL MUNICIPAL VOTE A L'UNANIMITE L'AJOUT D'UNE DELIBERATION

### DÉLIBÉRATION TARIFS 2011 SALLE POLYVALENTE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a décidé de ne pas augmenter les tarifs de la salle polyvalente.

Les tarifs sont les suivants :

Journée commune :	139 €
Journée hors commune :	205 €
Week-end commune :	201 €
Week-end hors commune :	334 €
Journée supplémentaire :	64 €
Bals et repas dansants commune :	205 €
Bals et repas dansants hors commune :	336 €
Vin d'honneur :	73 €
Vin d'honneur + bal :	99 €
Réunion :	44 €

Un forfait de 15 € par jour sera demandé pour le chauffage à compter du 15 octobre 2011 jusqu'au 31 mars 2012 et à la demande des particuliers en dehors de ces périodes.

### ASSAINISSEMENT : SUIVI DU DOSSIER

Les demandes de subventions auprès de l'Agence de l'Eau et du Conseil Général ont été envoyées le 11 septembre 2010.

## **ACHAT DE TERRAIN POUR STATION D'ÉPURATION**

Monsieur Cruchet Jacky, intéressé à l'affaire sort de la salle.

L'échange de terrain envisagé lors du précédent conseil ne pourra se réaliser.

Décision prise après entrevue avec la scierie de Vancé qui juge que les peupliers ne sont pas encore à maturité pour être abattus dans l'immédiat.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'acheter la parcelle cadastrée B 93 à la famille Cruchet, et donne plein pouvoir à Monsieur le Maire pour procéder à cette acquisition.

Les frais notariés et de géomètre seront à la charge de la Commune.

## **ETUDE DEVIS TRAVAUX MAISON DE BOURG**

Concernant les travaux de rénovation de charpente, deux offres nous sont parvenues.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'accepter le devis de la société VERRON pour un montant HT de 5 482,88 €.

Quatre entreprises ont répondu au marché du ravalement de la façade.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'accepter le devis de la société DEROUINEAU pour un montant HT de 5 725 €.

Le montant total de ces travaux est donc de 11 207,88 € HT (soit 13 404,62 € TTC).

Etant donné que le budget de la Commune peut supporter cette dépense, il a été décidé de ne pas recourir à un prêt bancaire.

## **CHEMINS DE RANDONNÉE**

Le syndicat du Perche Sarthois a imposé que les chemins de randonnée qui figureront prochainement dans leur guide, aient moins de 45 % de goudron.

Un nouveau circuit a donc dû être trouvé : « le circuit de Bel Air ». Il emprunte partiellement le chemin de randonnée « des Landes » ainsi que les chemins de terre inscrits en 2009 au PDIPR.

## **TRAVAUX D'AUTOMNE**

L'entretien des fossés route des Plaies et route du Marchais sera réalisé dans les prochaines semaines.

Passer une lame au chemin d'Artay (rabotage).

Entretien des clôtures (salle et terrain de stockage de pierres) à réaliser cet automne

## **CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE**

Le rassemblement aura lieu à 11h30 devant la mairie, pour se diriger au cimetière où une gerbe sera déposée.

A l'issue de cette cérémonie, un vin d'honneur sera offert à la salle polyvalente à 12 heures.

Ensuite un buffet froid sera gracieusement servi.

Un deuxième devis pour le remplacement de la plaque du monument aux morts du cimetière sera demandé.

## **QUESTIONS DIVERSES**

**Révision de la liste électorale** : Le samedi 25 septembre, les membres (Mr Forgeard, Mr Dangeul et Mr Ragot) ont procédé à la révision complète de la liste électorale.

**Téléthon** : la manifestation aura lieu à Maisonnelles le dimanche 5 décembre 2010.

Inscription à effectuer et prévoir une réunion avec l'association des Parents d'Elèves et le Comité des Fêtes

**100 ans de Mme Renvoisé** : La Mairie souhaite participer à cette manifestation et contactera préalablement la famille.

**La séance est levée à 22 H 35, après lecture de ce PV.**

**Ayant délibéré les jours, mois et an susdits, ont signé les membres présents.**